



curafutura

Die innovativen Krankenversicherer
Les assureurs-maladie innovants
Gli assicuratori-malattia innovativi

Communiqué de presse

Berne, le 17 janvier 2023

Stop à l'extension du catalogue de prestations à charge de l'assurance de base

Deux interventions parlementaires visent à ce que de nouvelles prestations soient prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (AOS). curafutura émet de sérieuses réserves à cet égard. Le catalogue de prestations est déjà extrêmement étoffé. L'objectif doit être un allègement et non une nouvelle extension qui se répercuterait en fin de compte sur les primes des assurés.

L'extension du catalogue de prestations à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) se poursuit en 2024, malgré les appels à alléger le fardeau des primes. Deux interventions parlementaires entendent ainsi ajouter de nouvelles prestations au catalogue de l'AOS, ce qui entraînerait une hausse des coûts à la charge des assurés. La commission de la santé du Conseil national (CSSS-N) en débat cette semaine. Premièrement, une [motion](#) adoptée par le Conseil des États vise à introduire une obligation de remboursement des prestations d'interprétariat dans le domaine de la santé pour les personnes de langue étrangère. Deuxièmement, une [initiative parlementaire](#) émanant du Conseil national demande que les coûts de certains soins dentaires, par exemple les soins préventifs (contrôles réguliers ou soins d'hygiène dentaire), soient pris en charge par l'AOS.

Des interventions qui ratent leur cible

Ces deux interventions reposent sur de bonnes intentions mais font fausse route. Pour curafutura, il doit y avoir une limite entre ce qui ressort de la responsabilité du collectif et la part de financement qui peut être demandée au niveau individuel. Dans les faits, le catalogue de prestations à charge de l'assurance de base est déjà extrêmement étoffé, avec une couverture de la quasi-totalité des prestations existantes.

Chaque automne, lorsque les primes sont communiquées, des appels à la réforme sont lancés et l'urgence de mesures limitant la hausse des primes est rappelée. Il est d'autant plus étrange «d'entendre le reste de l'année des demandes qui contribuent à la hausse des primes, puisque de nouvelles prestations doivent être prises en charge par l'AOS sur ordre des politiques», dit Pius Zängerle, directeur de curafutura. Or, ce qui est ajouté au catalogue ne peut plus en être retiré. Il est donc essentiel de ne pas continuellement y ajouter de nouvelles prestations.

Contact pour les médias:

Adrien Kay, responsable communication, 079 154 63 00, adrien.kay@curafutura.ch